



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

### MASCULINES JEUNES

### SAISON 2022/2023

### PROCES VERBAL N° 7

---

Réunion plénière du Mardi 29 Novembre 2022

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Vincent ALVAREZ-Serge COLARD- Alain DELEPINE- Luc DUVAL

Membre de la commission absent excusé : Freddy TELLIER

---

#### **Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023**

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

---

#### **Information aux clubs**

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : [district@dfsm.fff.fr](mailto:district@dfsm.fff.fr) ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

---

**Appel des décisions** : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

---

**Homologation des rencontres** : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

---

#### **Utilisation de la FMI**

**La CDCMJ rappelle aux clubs que l'usage de la FMI est obligatoire, merci de préciser sur la feuille de match de remplacement, les raisons de la non-utilisation**

L'absence de réseau ou de connexion ne sont pas des raisons valables, un guide d'utilisation est à votre disposition sur le site du DFSM dans la rubrique « Documents, Aides aux clubs ».

**A titre exceptionnel**, en remplacement de la FMI vous devez utiliser une feuille papier conforme à la



Catégorie, cette feuille doit être correctement renseignée (avant le début de la rencontre) et envoyée au **District dans les meilleurs délais** (les photos, non exploitables ne seront pas prises en compte) La commission infligera, aux clubs qui n'observent pas ces directives, les sanctions en vigueur.

---

### **Procès-verbal de réunion :**

En l'absence d'observation les procès-verbaux n°5 et n°6 sont adoptés à l'unanimité des membres Présents.

---

### **Civilités**

Suite au décès de Jean Michel JOIGNANT les membres de la CDCMJ présentent leurs condoléances à la famille .

---

### **DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX**

#### **U18 D2 – POULE C**

Match n° 24949917 : ASPTT ROUEN (21) / ST AUBIN FC (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022.

La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, au ST AUBIN FC (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier l'ASPTT ROUEN (21), sur le score de 3 buts à 0.

#### **U18 D2 – POULE E**

Match n° 24950138 : US DE BOLBEC (21) / AS MONTIVILLIERS (22)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 Novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022.

La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, à US DE BOLBEC (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier l'AS MONTIVILLIERS (22), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950143 : GRPT ST AUBIN VIGOR (21) / US DE BOLBEC (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, à US DE BOLBEC (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier le GRPT ST AUBIN VIGOR (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950147 : US DE BOLBEC (21) / US ST THOMAS (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publié le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, à US DE BOLBEC (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier l'US ST THOMAS (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950153 : ENT ROLLEVILLE-ESPC (21) / US DE BOLBEC (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité,



avec 0 point, à US DE BOLBEC (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier l'ENT ROLLEVILLE ESPC (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950136 : CA HARFLEUR BEAULIEU (25) / RC PORT DU HAVRE (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publié le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, à CA HARFLEUR BEAULIEU (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier le RC PORT DU HAVRE (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950141 : US GODERVILLAISE (21) / CA HARFLEUR BEAULIEU (25)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, au CA HARFLEUR BEAULIEU (21) sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier l'US GODERVILLAISE (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950144 : CA HARFLEUR BEAULIEU (25) / ENT USE-FC MANEGLISE (21)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 Novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, Avec 0 point, au CA HARFLEUR BEAULIEU (21) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ENT USE-FC MANEGLISE (21), sur le score de 3 buts à 0.

Match n° 24950149 : GRPT ST AUBIN VIGOR (21) / CA HARFLEUR BEAULIEU (25)

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publiée le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, Avec 0 point, au CA HARFLEUR BEAULIEU (21) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le GRPT ST AUBIN VIGOR (21), sur le score de 3 buts à 0.

#### U13 D1 – Poule B

Match n° 25295996 du 8/10/2022 : FC ROUEN 1899 1 / CO CLEON 1

Pris connaissance de la décision de la CDRC mentionnée dans son procès-verbal N°2 du 24/10/2022 Publiée le 2/11/2022 à 12h18. La Commission : Donne match perdu par pénalité au FC Rouen 1 sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le CO Cléon 1 sur le score de 3-0

#### U13 D4 – Poule G

Match n° 25297612 : AS PETIVILLE (1) / US LILLEBONNE (3)

Pris connaissance de la décision de la CDRC des règlements et contentieux mentionnée dans son procès-verbal N°3 du 07 novembre 2022, publié le 14 novembre 2022. La commission: Donne match perdu par pénalité, avec 0 point, à l'AS PETIVILLE (1) sur le score de 0 But à 18 pour en Faire bénéficier l'US LILLEBONNAISE (3), sur le score de 18 buts à 0.

#### U13 D4 – Poule M

Match n° 25297885 du 8/10/2022: AS LONDAISE 1/ FC TOURVILLE LA RIVIERE 1

Pris connaissance de la décision de la CDRC des règlements et contentieux mentionnée dans son procès-verbal N°4 du 21/11/2022, publié le 2/11/ 2022 à 12h18. La commission: Donne match



perdu par pénalité, avec 0 point, à l'AS LONDAISE 1 sur le score de 0 But à 3 pour en faire bénéficier le FC TOURVILLE LA RIVIERE 1 sur le score de 3 buts à 0

---

### **RENCONTRES REPORTEES**

Les rencontres de championnat U13 non jouées sont reportées au mercredi 7 Décembre.

#### U18 D1 Poule C

Match n° 24937578 : USAT 21 / AS DE MONTIVILLIERS 1

La rencontre est reportée au 10/12/2022

#### U18 D2 – Poule A

Match n° 24948435 : ENT TOTES-AJC 21 / US LONDINIÈRES 21

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### U18 D2 – Poule B

Match n°24949098 : SOLIDATITE S GOURNAY 22 / ARGUEIL 22

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n°24949108 : GRPT DE ST MAURICE (22) / AC BRAY EST FORGES (21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

#### CRITERIUM U18 – Poule A

Match n°25153619 : FC LE TRAIT DUCLAIR 22 / US DES FALAISES 21

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n°25153621 : AJ CAULLE BOSCHARD (21) / ASL RAMPONNEAU FECAMP(21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n° 25153622 : FC ROLLEVILLAIS (42) / FC BARENTINOIS (22)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

#### COUPE DU DFSM U18 1<sup>er</sup> Tour du 19/11/2022

Match n° 25360124 : FC FREVILLE BOM SIVOM (21) / FC LOUVETOT (21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n° 25360125 : US LONDINIÈRES (21) / JSF (21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n° 25360126 : US FAUVILLAISE (22) / AS COLLEVILLE ANGERVILLE (21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

Match n° 25360130 : AC BRAY EST FORGES(21) / ENT YMARE-ROMILLY (21)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

#### U15 D1 Poule A

Match n° 24983539 : E MOTTEVILLE X MARE (1) / F LA BOUCLE DE SEINE (1)

La rencontre est reportée attente réponse des deux clubs

Match n° 24983561 : MOTTEVILLE X MARE (1) / FC NEUFCHATEL EN BRAY (1)

La rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 24983563 : US DOUDEVILLAISE (1) / E VIENNE SAANE LONG (1)



La rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 24983564 : AJ CAULLE BOSC HARD (1) / ES TOURVILLAISE (1)

La rencontre est reportée au 17/12/2022

Match n° 24983565 : FC BOUCLE DE SEINE (1) / VATTEVILLE BROTONNE (1)

La rencontre est reportée au 17/12/2022

#### U15 D1 Poule C

Match n° 24981529 : SC OCTEVILLE SUR MER (1) / OH TREFILERIE NEIGES (1)

La rencontre est reportée le 03/12/2022

#### CRITERIUM U15 Poule A

Match n° 24995028 : CANY FC (2) / FC ROLLEVILLAIS (2)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

#### CRITERIUM U15 Poule B

Match n° 24995540 : US ST JACQUES DARNETAL (1) / FC PETIT CAUX (2)

La rencontre est reportée le 10/12/2022

#### **MATCHS REPORTES ET JOUES**

##### U15 D2 – POULE B / Journée 6 du 22/10/2022

Match n° 25185843 : ENT USDV-USAT (1) / FC DU NORD OUEST (1)

La commission inflige une amende de 10€ à ENT USDV-USAT pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence délégué)

---

## **CHAMPIONNATS U18**

### **RENCONTRES DU 29/10/2022**

#### CRITERIUM U18 – Poule A journée 03 du 08/10/2022

Match n° 25153606 : FC BARENTINOIS(22) / US LUNERAYSIENNE (22)

La commission inflige une amende de 20€ à FC BARENTINOIS pour FMI non-transmise dans les délais après la rencontre.

\*\*\*\*\*

### **RENCONTRES DU 05/11/2022**

#### U18 D1 Poule A

Match n°24936903 : MONT ST AIGNAN FC 21/ENT.MOTTEVILLE-CROIXMARE 21

La commission inflige une amende de 10€ au MONT ST AIGNAN FC 1 pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence délégué)

Match n° 24936905 : GRPT MOULIN ECALLES 41/GRPT CAUX ET SCIE 21

Réserves déposées par le GRPT MOULIN ECALLES 41

Le dossier a été transmis à la commission départementale des règlements et contentieux



La rencontre est en instance d'homologation

\*\*\*\*\*

#### U18 D2 Poule C

Match n°24949923 : AS MADRILLIET CHAT BL (21) – STADE SOTTEVILLE (22)

La commission inflige une amende de 10€ à l'AS MADRILLET CHAT BLC pour Insuffisance dans la rédaction de la FMI (Absence délégué).

La commission inflige une amende de 10€ au STADE SOTTEVILLE pour Insuffisance dans la rédaction de la FMI (Absence dirigeant).

#### U18 D2 Poule D

Match n°24950110 : FC FREVILLE BO SIVOM (21) – AS COLLEVILLE ANGERVILLE (21)

La commission inflige une amende de 30€ au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour non-utilisation de La FMI.

#### U18 D2 Poule E

Match n°24950157 : CA HARFLEUR BEAULIEU (21) – ENT ROLLEVILLE ESPC (41)

Réserves d'avant match déposées par l'ENT ROLLEVILLE ESPC (41)

Le dossier a été transmis à la commission départementale des règlements et contentieux

La rencontre est en instance d'homologation

Match n°24950158 : US DE BOLBEC (21) – RC PORT DU HAVRE (21)

Réserves d'avant match déposées par le RC PORT DU HAVRE (21)

Le dossier a été transmis à la commission départementale des règlements et contentieux

La rencontre est en instance d'homologation

\*\*\*\*\*

#### U18 Critérium

Match n°25153599 : US LUNERAYSIENNE (22) – FC LE TRAIT DUCLAIR (22)

Aucune feuille de match transmise relance en cours

Match n°25153600 : AJ CAULLE BOSC HARD (21) – US DES FALAISES (21)

Le dossier a été transmis à la commission départementale des règlements et contentieux

La rencontre est en instance d'homologation

Match n°25153601 : ASL RAMPONNEAU FECAMP (21) – FC BARENTINOIS (22)

Forfait déclaré du club du FC BARENTINOIS 22

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club du FC BARENTINOIS 21 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ASL RAMPONNEAU FECAMP 21 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au FC BARENTINOIS une amende de 80€ pour forfait déclaré , en application des droits de pénalité du DFSM

### **RENCONTRES DU 12/11/2022**

#### U18 D1 Poule C

Match n°24937603 : CS GRAVENCHON (22) / USAT (21)



La commission inflige une amende de 10€ à l'USAT pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence dirigeant).

\*\*\*\*\*

#### U18 D2 Poule B

Match n°24949112 : FC DU NORD OUEST (21) / O PAVILLY (22)

Réserves d'avant match déposées par Le FC DU NORD OUEST

Le dossier a été transmis à la commission départementale des règlements et contentieux

La rencontre est en instance d'homologation

\*\*\*\*\*

#### U18 Critérium

Match n°25153617 : US DES FALAISES (21) / FC BARENTINS (22)

Forfait non déclaré du FC BARENTINS (22) (mail 12nov à 9h25)

La Commission jugeant en 1ère instance :

Donne match perdu par forfait au FC BARENTINS (22) sur le score de 0 but à 3 avec 0

Point, pour en faire bénéficier US DES FALAISES (21) sur le score de 3 buts à 0.

La commission inflige au FC BARENTINS (22) une amende de 120€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM

#### U18 D2 – Poule B journée 03 du 11/09/22 reportée au 19/11/2022

Match n° 24949088 : SOLIDARITE S GOURNAY (22) / FC DU NORD OUEST (21)

Forfait déclaré du club de FC DU NORD OUEST (21) par mail le 18/11/2022 à 16h29

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de FC DU NORD OUEST (21) sur le score de 0 but à 3 avec 0 Point, pour en faire bénéficier SOLIDARITE S GOURNAY (22) sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à FC DU NORD OUEST une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits de pénalités du DFSM.

---

## CHAMPIONNATS U15

### RENCONTRES DU 05/11/2022

#### U15 D1 Poule C

Match n° 24981529 : SC OCTEVILLE SUR MER (1) / OH TREFILERIE NEIGES (1)

La rencontre est reportée le 03/12/2022

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (absence délégué)

Match n°24981532 :US GODERVILLAISE 1/CS GRAVENCHON 1

La commission inflige une amende de 10€ au CS GRAVENCHON 1 pour insuffisance Dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)



\*\*\*\*\*

#### U15 D2 Poule A

Match n°24984004 : FC OFFRANVILLAIS 2/ JS ST NICOLAS BETUNNE

La commission inflige une amende de 10€ au FC OFRANVILLAIS pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence dirigeant)

#### U15 D1 – POULE C

Match n° 24981529 : SC OCTEVILLE SUR MER (1) / OH TREFILERIE NEIGES (1)

La commission inflige une amende de 10€ à SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille de match (absence délégué)

#### U15 D2 Poule D

Match n°25264971 :ST AUBIN FC 2/GRPT MOULIN ECALLES 1

La commission inflige une amende de 30€ au ST AUBIN FC pour non-utilisation de la FMI

#### U15 D2 Poule E

Match n°24984737 : LE HAVRE FC 2012 1/USF FECAMP 3

La commission inflige une amende de 20€ au HAVRE FC 2012 1 pour retard dans l'envoi de la FMI

Match n°24984739 : RC HAVRAIS 1/ AS ST ADRESSE BUT 1

La commission inflige une amende de 10€ au RC HAVRAIS 1 pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué)

#### U15 D2 Poule F

Match n°24984797 :US EPOUVILLE 2/ENT. SPC-FC ROLLEVILLE 1

La commission inflige une amende de 10€ à l'ENT. SPC-FC ROLLEVILLE 1 pour insuffisance dans La rédaction de la FMI (absence dirigeant)

Match n°24984800 : ENT.GSAV-GAC 1/ AS ST ADRESSE BUT 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'ENT.GSAV-GAC pour non-utilisation de la FMI

Forfait non déclaré de l'AS ST ADRESSE BUT 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS ST ADRESSE BUT 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ENT.GSAV-GAC 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'AS ST ADRESSE BUT 2 une amende de 111€ pour forfait non déclaré en application des droits de pénalité du DFSM

#### U15 D2 Poule H

Match n°24984927 : MT ST AIGNAN FC 2/ AS BOUILLE MOULINAUX 1

La commission inflige une amende de 10€ à MT ST AIGNAN pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué)

Match n°24984930 : STADE DE GRAND QUEVILLY 1/ GRAND COURONNE FC 1

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE GRAND QUEVILLY pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué)





\*\*\*\*\*

#### CRITERIUM U15 à 8 Poule A

Match n°24995016 : ES DU MONT GAILLARD 3/CANY FC 2

La commission inflige une amende de 20€ à l'ES DU MONT GAILLARD pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué, absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ au CANY FC pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence dirigeant)

Match n°24995018 : OLYMPIA'CAUX FOOT 3/FC ROLLEVILLAIS 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'OLYMPIA'CAUX FOOT pour non-utilisation de la FMI Forfait déclaré du FC ROLLEVILLAIS 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au FC ROLLEVILLAIS 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'OLYMPIA'CAUX 3 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige au FC ROLLEVILLAIS une amende de 74€ pour forfait déclaré

Match n° 24995020 : ENT.GRUCHET-ESI 1/U.FONTAINAISE 1

La commission inflige une amende de 30€ à l'ENT.GRUCHET-ESI pour non-utilisation de la FMI

#### U15 Critérium à 8 Poule B

Match n°24995530 : ENT.ESMV/USFR 1/ENT.MOTTEVILLE CROIMARE 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'ENT ESMV/USFR 1 pour non-utilisation de la F M I

### **RENCONTRES DU 12/11/2022**

#### U15 D1 Poule A

Match n°24983547 : FC NEUFCHATEL EN BRAY 1/ VATTEVILLE BROTONNE 1

La commission inflige une amende de 10€ au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué)

#### U15 D2 Poule E

Match n°24984741 : OH TREFILIERIES NEIGES 2/HAVRE CAUCRIAUVILLE S 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'OH TREFILIERIES NEIGES insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué) et transmission hors délai de la FMI

#### U15 D2 Poule F

Match n°24984805 : AS ST ADRESSE BUT 2/ AS COLLEVILLE ANGERVILLE 1

La commission inflige une amende de 10€ à L'AS ST ADRESSE BUT pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence délégué)

#### U15 Critérium Poule A

Match n°24995036 : ES DU MONT GAILLARD 3/FC ROLLEVILLE 2

La commission inflige une amende de 10€ au FC ROLLEVILLE pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence dirigeant)



### U15 Critérium Poule B

Match n°24995549 : AL DEVILLE MAROMME 3/ENT.MOTTEVILLE-CROIXMARE 2

La commission inflige une amende de 10€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la Rédaction de la FMI (absence dirigeant)

Match n° 24995547 : US LUNERAYSIENNE (2) / FC BARENTINOIS (1)

Match non joué les 2 clubs se sont mis d'accord pour reporter cette rencontre sans l'accord de la Commission compétente.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait aux 2 clubs sur le score de 0 but à 3 avec 0 point .

La commission inflige de 111€ pour forfait non déclaré

- La commission inflige une amende de 100€ aux 2 clubs pour non-respect des Règlements généraux en application des droits de pénalités du DFSM.

## **CHAMPIONNATS U13**

### **RENCONTRES DU 12/11/2022**

#### U13 D1 Poule A

Match n°25295957 :CS MUNICIPAUX LE HAVRE 1/ LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE CAUCRIAUVILLE S 1 pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

\*\*\*\*\*

#### U13 D1 Poule B

Match n°25296002 : STADE SOTTEVILLE CC 1/US MESNIL ESNARD FRANQ 1

La commission inflige une amende de 30€ au STADE SOTTEVILLE CC pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 20€ au STADE SOTTEVILLE CC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence n° de match, assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à l'US MESNIL ESNARD FRANQ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

Match n°25296005 :AS MADRILLET CHAT.BLANC 1/ CO CLEON 1

La commission inflige une amende de 10€ au CO CLEON 1 pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

\*\*\*\*\*

#### U13 D2 Poule B

Match n°25296061 : LE HAVRE AC 2/SC FRILEUSE 1

La commission inflige une amende de 30€ au HAVRE AC pour non-utilisation de la FMI

Match n°25296062 : SC OCTEVILLE SUR MER 1/AS DE MONTIVILLIERS 1

La commission inflige une amende de 30€ au SC OCTEVILLE SUR MER pour non-utilisation de la FMI



La commission inflige une amende de 10€ au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

#### U13 D2 Poule C

Match n°25296090 : AL DEVILLE MAROMME 2/PLATEAU QUINCAMPOIX FC 1

La commission inflige une amende de 60€ à l'AL DEVILLE MAROMME : pour non-utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence arbitre, assistant 1, Educateur)

La commission inflige une amende de 20€ au PLATEAU QUINCAMPOIX pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence assistant 2,educateur )

\*\*\*\*\*

#### U13 D3 Poule C

Match n°25296892 :FC LE TRAIT DUCLAIR 1/O.PAVILLAIS 2

La commission inflige une amende de 30€ au FC LE TRAIT DUCLAIR pour non-utilisation de la FMI

Match n°25296894 : FC OFFRANVILLAIS 2/FC BARENTINOIS 3

La commission inflige une amende de 10€ au FC BARENTINOIS pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence licence éducateur)

#### U13 D3 Poule E

Match n°25300059 : US GODERVILLAISE 1/US EPOUVILLE 1

La commission inflige une amende de 30€ à l'US GODERVILLAISE pour non-utilisation de la FMI

Match n°25300062 OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 1 – US DES FALAISES 1

La commission inflige une amende de 10 € à l'OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 1 pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque licence arbitre)

#### U13 D3 Poule F

Match 25296997 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2/REUNIONNAIS FC 1

La commission inflige une amende de 30€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC pour non-utilisation de la FMI

\*\*\*\*\*

#### U13 D4 Poule A

Match n° 25300557 :FC DIEPPE 4/ES PLATEAU FOUC.REAL 2

La commission inflige une amende de 30€ au FC DIEPPE pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 20€ au FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° licence arbitre et assistant 1)

La commission inflige une amende de 20€ à l'ES PLATEAU FOUC.REAL pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence : dirigeant° licence assistant 2)

#### U13 D4 Poule B



Match n°25297249 : LE HAVRE AC 4/OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 5

Problème informatique rencontré lors de l'utilisation de la FMI, capture d'écran envoyée au service Informatique de la ligue (puis FFF) pour traitement. Pas d'amende pour ces clubs qui ont fait le nécessaire

#### U13 D4 Poule D

Match n°25297409 : OH TREFILIERIES NEIGES 3/LE HAVRE FC 2012 2

La commission inflige une amende de 30€ à OH TREFILIERIES NEIGES pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 20€ à OH TREFILIERIES NEIGES pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° licence arbitre et assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° licence assistant 2)

Match n° 25297410 : ES DU MONT GAILLARD 4/AS DE LA FRENAYE 2

Forfait non déclaré du club de l'AS DE LA FRENAYE 2

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à l'AS DE LA FRENAYE 2 sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'ES DU MONT GAILLARD 4 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à l'AS DE LA FRENAYE une amende de 99€ pour forfait non déclaré

#### U13 D4 Poule E

Match n° 25300201 :US LUNERAYSIENNE 2/FC FREVILLE BOUV.SIVOM 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'US LUNERAYSIENNE pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ à l'US LUNERAYSIENNE pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° match)

La commission inflige une amende de 10€ au FC FREVILLE BOUVILLE SIVOM pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence assistant 2, n° licence dirigeant)

#### U13 D4 Poule E

Match n°25297590 : US GODERVILLAISE 2/FC BREAUTE BRETTEVILLE 1

La commission inflige une amende de 30€ à l'US GODERVILLAISE pour non-utilisation de La FMI

#### U13 D4 Poule H

Match n°25297646 : ASL RAMPONNEAU FECAMP 1/ US HERICOURT 1

La commission inflige une amende de 30€ à l'ASL RAMPONNEAU FECAMP pour non-utilisation de La FMI

Malgré plusieurs relances, l'ASL RAMPONNEAU FECAMP ne nous a pas fait parvenir la feuille de match. L'US HERICOURT nous a transmis sa composition d'équipe.

La commission, jugeant en 1er ressort :

- Donne match perdu par pénalité, 0 point, à l'ASL RAMPONNEAU FECAMP sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US HERICOURT sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 70€ à l'ASL RAMPONNEAU FECAMP pour absence de la feuille de match après réclamation.

La commission inflige une amende de 30€ à l'US HERICOURT pour non-utilisation de La FMI



#### U13 D4 Poule M

Match n°25297895 : ECOLE DE FOOTB ELBEUF 3/ FC TOURVILLE LA RIVIERE 1

La commission inflige une amende de 30€ à l'ECOLE DE FOOT ELBEUF pour non-utilisation de La FMI

#### U13 D4 Poule N

Match n°25298057 : CAUDEBEC ST PIERRE F 2/GRAND QUEVILLY FC 3

La commission inflige une amende de 30€ à CAUDEBEC ST PIERRE F pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 40€ à CAUDEBEC ST PIERRE F pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° licence arbitre et assistant 1 absence n° de match feuille de match illisible)

La commission inflige une amende de 10€ au GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille de match (absence n° licence assistant 2)

Match n°25298059 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3/STADE DE SOTTEVILLE CC 4

La commission inflige une amende de 10€ au STADE DE SOTTEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

### **RENCONTRES DU 19/11/2022**

#### U13 D3 Poule E

Match n°25300066: US EPOUVILLE 1/ HAVRECAUCRIAUVILLE S 5

La commission inflige une amende de 30 € au club de l'US EPOUVILLE 1 pour non-utilisation De la FMI

#### U13 D3 Poule F

Match n°25296997 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2/REUNIONNAIS FC 1

La commission inflige une amende de 30€ au PLATEAU QUINCAMPOIX FC 2 pour non-utilisation de La FMI

#### U13 D3 Poule H

Match n° 25297056 :FC BOOS 1/ASPTT ROUEN 1

Forfait déclaré de l' ASPTT ROUEN 1

La commission jugeant en 1 er ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à l' ASPTT ROUEN 1 sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier le FC BOOS 1 sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66€ à l' ASPTT ROUEN en applications des droits de pénalités du DFSM

Match n°25297054 US QUEVILLY RM/ US MESNIL ESNARD FRANQ. 2

La commission inflige une amende de 30 € au club de l' US QUEVILLY R.M 3 pour non Utilisation de la FMI

#### U13 D4 Poule B



Match n°25297251 : US ST THOMAS 2/ RC HAVRAIS 4

La commission inflige une amende de 30€ à l'US ST THOMAS pour non-utilisation de La FMI

Match n°25297254 : LE HAVRE FC 2012 1/ LE HAVRE AC 4

La commission inflige une amende de 30€ au HAVRE FC 2012 pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ au HAVRE FC 2012 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule L

Match n°25297854 : AL DEVILLE MAROMME 3/ US DE GRAMMONT 2

La commission inflige une amende de 30€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

La commission inflige une amende de 10€ à l'US DE GRAMMONT pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence dirigeant)

#### U13 D4 Poule N

Match n°25298063 : CMS OISSEL 4/ECOLE DE FOOT ELBEUF 4

La commission inflige une amende de 30€ au CMS OISSEL pour non-utilisation de La FMI

La commission inflige une amende de 10€ au CMS OISSEL pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 1)

La commission inflige une amende de 10€ à l'ECOLE DE FOOTBALL ELBEUF 4 pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (absence assistant 2)

\*\*\*\*\*

### U15 COUPE DFSM

Match n°25360064 : CA LONGUEVILLAIS 1/ENT.USDV/USAT 1

Forfait non déclaré du club de ENT.USDV/USAT 1

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au club de l'ENT.USDV/USAT 1 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier le CA LONGUEVILLAIS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- La commission inflige à ENT.USDV/USAT 1 une amende de 105€ pour forfait non déclaré

Match n°25360072 : ST AUBIN FC 1 /FC NORD OUEST 1

Forfait déclaré du FC NORD OUEST 1 par mail envoyé le jeudi.10/11/2022 à 8h59

La commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait déclaré (0 point) au FC NORD OUEST 1 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier ST AUBIN FC 1 sur le score de 3 buts à 0, Inflige une amende de 70 € à FC NORD OUEST 1 en application des droits de pénalités du DFSM.



Match n°25360075 : FC ST JULIEN PT QUEVILLY 1 /STADE DE GRAND QUEVILLY 1  
La commission inflige une amende de 10 euros au STADE DE GRAND QUEVILLY 1 pour  
Insuffisance dans la rédaction de la FMI (absence dirigeant)

Matches remis :

SAFRAN NDIE SPORT 1 / AS DE MONTIVILLIERS 1  
AS COLLEVILLE ANGERVILLE 1 / NEUVILLE AC 1  
FC TOURVILLE LA RIVIERRE 1 / SC PETIT COURONNE 1  
US LILLEBONNAISE 2 / USF FECAMP 2  
JSF 1/ STADE VALERIQUEAIS 1  
ENT LOUVETOT-AUZEBOSC 1/ FC OFFANVILLAIS 2

- Prochaine réunion de de la commission : Mardi 13 Décembre à 18h15 au siège du DFSM

Le Président de la Commission  
M. Denis OLIVIER

Le secrétaire de la commission  
M. Serge COLARD